

C'EST L'UNION EUROPEENNE QUI A INSPIRÉ LE PROJET DE LOI EL KHOMRI SUR LE DEMANTELEMENT DU CODE DU TRAVAIL

POUR NOS DROITS SOCIAUX

ET LA DEMOCRATIE

Trop peu de citoyens savent que dans le cadre du « *Semestre européen* », la Commission européenne publie des rapports par pays. Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'Union européenne à l'occasion desquels les États membres alignent leurs politiques économiques et budgétaires sur les règles et les objectifs arrêtés au niveau de l'UE.

Concrètement, il s'agit de faire « dialoguer » la Commission, chargée du respect du pacte de stabilité et de croissance, et les États membres tout au long de leur processus d'élaboration budgétaire. La Commission propose les « réformes » et les « efforts » à effectuer par ces pays. Les États doivent ensuite élaborer un « programme de stabilité » qui est ensuite transmis à la Commission (comprendre un programme d'austérité).

Les États doivent obligatoirement intégrer ces recommandations dans leurs projets budgétaires pour l'année suivante. **Le semestre européen correspond à une nouvelle étape dans le démantèlement de la souveraineté des États membres.**

C'est pourquoi on retrouve des lois El Khomri en Belgique, Italie, Espagne...

LES PREUVES ? ELLES SONT SOUS NOS YEUX !

LE COMMUNIQUE DE PRESSE DU 26 FEVRIER 2016 DE LA COMMISSION EUROPEENNE PRESENTE LE « RAPPORT SUR LA FRANCE » ET LES « REFORMES » ANTISOCIALES PRESCRITES AU GOUVERNEMENT.

Ce rapport est un instrument destiné à suivre les « réformes » engagées (comprendre la mise en œuvre de politiques néolibérales). Il préconise la décentralisation de la négociation collective à l'échelle de l'entreprise, et une diminution généralisée des dépenses sociales.

Décentralisation de la négociation collective à l'échelle de l'entreprise conformément au projet du Medef

La Commission européenne constate avec gourmandise qu'un « glissement » s'est produit vers la décentralisation de la négociation collective. Elle donne un coup de chapeau au gouvernement qui aurait ainsi manifesté « son intention de réformer progressivement le code du travail pour renforcer l'autonomie de négociation au niveau de l'entreprise » et annoncé qu'une loi serait présentée (le projet de loi El Khomri).

SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !

Le projet de loi El Khomri correspond à la mise en œuvre d'une partie du projet du grand patronat (le Medef)

C'est à l'occasion de son Assemblée générale du 18 janvier 2000 que le Medef a décidé de lancer l'idée de la « *refondation sociale* ». Il ne veut plus de lois constitutives de droits pour les salariés, il veut généraliser la notion de « contrat » entre l'employeur et le salarié.

L'organisation sociale idéale, pour le Medef, est celle dans laquelle les entreprises pourraient définir les contenus des contrats de travail sans aucune contrainte, comme au XIX^e siècle avec le contrat de louage où les ouvriers se présentaient en place de Grève...

Démunis de tout droits individuels et collectifs, les salariés n'auraient plus aucun recours légal. Car placer le contrat au-dessus de la loi revient à remettre

en cause le principe de la hiérarchie des normes juridiques. Selon ce principe la Constitution se place au sommet de notre architecture juridique. Tous les autres textes en découlent en formant une hiérarchie : les traités internationaux, les lois, les règlements... Un arrêté municipal, par exemple, reste subordonné aux principes généraux du droit et ne peut contrevenir aux stipulations d'un texte d'un niveau supérieur. Si la loi fixe le SMIC à 1500 euros mensuels, aucun accord de branche ou d'entreprise ne peut aujourd'hui fixer un seuil inférieur.

Le Medef veut pourtant obtenir la possibilité, en compli- cité avec la Commission euro- péenne et le gouvernement, de signer des accords de branche ou d'entreprise qui fixeraient le SMIC à 1000 euros par exemple pour les salariés de cette branche ou de cette entreprise... C'est ce qu'il exprime clairement quand il critique le système actuel qui « hiérarchise les règles sociales suivant le principe de la clause dite la plus favorable » (le principe de faveur).

Le Medef a trouvé dans le Parti socialiste et le gouvernement Hollande-Valls un agent beau- coup plus efficace que le der- nier gouvernement Sarkozy- Fillon qui n'avait pas osé aller si loin.

La « refondation sociale » en- gagée par le MEDEF est une tentative de coup d'État

En République, la souveraineté appartient au peuple, directement et par l'intermédiaire de ses re- présentants, les députés. Il leur revient de décider des conditions du travail, de sa protection et de sa promotion par le vote de la loi.

Selon l'Article 34 de la Constitu- tion, « La loi détermine les prin- cipes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale. » Ces questions relèvent donc d'abord de la re- présentation nationale (le Parle- ment), c'est-à-dire du champ po- litique et ensuite des "partenaires sociaux".

La raison en est simple. La repré- sentation nationale, qui vote la loi, représente le peuple alors que les "partenaires sociaux" n'en repré- sentent qu'une fraction. C'est ce que souhaite changer le Medef. **C'est pourtant devant la loi, et uniquement devant la loi, que « tous les citoyens sans distinc- tion » se trouvent égaux.** Si la loi devenait seconde au regard du contrat, devant qui ou quoi seraient égaux les citoyens ? Par nature le contrat ne peut satisfaire au principe d'égalité, *a fortiori* lorsqu'il s'établit individuellement entre un salarié et un employeur.

Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, la souveraineté pas- serait au patronat, principalement le grand patronat, et plus préci- sément la souveraineté passe- rait dans les bureaux du Medef. Seul à décider, il pourrait ainsi accroître l'insécurité, la flexibilité et la précarité. Les temporalités sociales seraient alignées sur les temporalités du marché.

CONTINUONS LES LUTTES, LES GREVES ET LES MANIFES- TATIONS CONTRE LA LOI TRAVAIL ET CONTRE TOUTES LES CONTRE-REFORMES NEOLIBERALES !

L'Union européenne qui pres- crit les contre-réformes que su- bissent les travailleurs dans cha- cun des pays est l'ennemie des droits sociaux et des peuples. **Tirons-en les conclusions qui s'imposent** : si nous ne sor- tons pas de ce cadre qui consti- tue un des piliers fondamentaux de la mondialisation néolibérale, les droits des travailleurs seront condamnés à être réduits à peu de chagrin.

DECLARONS LA MONDIALISATION NEOLIBERALE ENNEMIE N°1 DES PEUPLES, RASSEMBLONS NOUS POUR DEMONDIALISER ET CONSTRUIRE UN SYSTEME FONDE SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE ET LA JUSTICE SOCIALE.

BULLETIN D'ADHESION  **Parti de la démondialisation PARDEM**
SOVERAINÉTÉ NATIONALE - JUSTICE SOCIALE - COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Profession :
 Adresse :
 Ville : Code postal :
 E.mail : Tél :
 Homme Femme Profession Montant cotisation

Ne pas jeter sur la voie publique

Date et signature :

Les personnes imposables bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 66% des sommes versées dans un plafond de 20% du revenu du foyer fiscal. Les cotisations et les dons peuvent faire l'objet d'un prélèvement automatique (minimum 10 euros par mois). Pour les personnes non imposables ou à faibles ressources, le montant minimum de la cotisation annuelle est de 30 euros. Pour les autres, les cotisations doivent tendre vers 1% du salaire net.

MODE D'EMPLOI DE L'ADHÉSION : Adressez-nous votre bulletin d'adhésion accompa- gné d'un chèque à l'ordre de : Association de financement du Pardem (agrée par la CNCCFP le 1er janvier 2012) à l'adresse suivante : **Association de financement du PARDEM - 12, rue de la gare - Kernével - 29140 - ROSPORDEN**